



Nos principes de comportement

Code de conduite / Code of Conduct

(Situation en avril 2022)

1. Responsabilité sociale
2. Respect du droit et de la loi
3. Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement
4. Coopération avec les partenaires commerciaux et les tiers
5. Prévention des conflits d'intérêts
6. Protection des informations et des données
7. Relations entre les anciens
8. Gestion des ressources de l'entreprise
9. Respect du code
10. Vos interlocuteurs pour le code de conduite

Remarque : pour des raisons de lisibilité, les noms de personnes et les mots principaux se rapportant à des personnes sont écrits au masculin.

Utilisé dans ce document au genre masculin. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les sexes, dans un souci d'égalité de traitement. La langue raccourcie n'a qu'une fonction récapitulative, vise à faciliter la lecture et n'implique aucun jugement de valeur.

Responsabilité sociale

En tant qu'entreprise familiale, nous nous engageons à respecter les valeurs suivantes :

Nous entretenons des relations humaines et partenariales avec nos collaborateurs et sommes loyaux dans la concurrence entre entreprises.

Nous assumons notre responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement.

La base de notre action est orientée sur les principes de la bonne foi et est déterminée par la responsabilité personnelle, la responsabilité et la loyauté.

Le respect des interdictions du travail des enfants et du travail forcé est important pour nous, la liberté d'association et de réunion ainsi que les droits de l'homme internationaux sont protégés et respectés. Nous veillons à ne pas nous rendre complices de violations des droits de l'homme.

Grâce à l'innovation, à la qualité élevée de nos produits et de nos services et au transfert de connaissances dans le domaine de la formation, nous garantissons une valeur ajoutée à nos clients et un succès commercial à long terme.



Respect du droit et de la loi

Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, tant au niveau local que national et international. Nous ne tolérons aucune forme de pot-de-vin ou de corruption.

Nous respectons la dignité et les droits de la personne de nos collaborateurs et des tiers avec lesquels nous entretenons des relations commerciales.

Chaque collaborateur est tenu de respecter les règles du droit de la concurrence. Les interdictions concernent tous les accords, les pratiques concertées, le langage informel ou les gentlemen's agreements qui visent à restreindre la concurrence.

Sécurité au travail, protection de la santé et de l'environnement

Nous nous efforçons d'utiliser et d'acheter les ressources naturelles (eau, énergie, matériaux et matières premières) de manière responsable lors de la fabrication et de la distribution de nos produits et services.

Les technologies respectueuses de l'environnement sont testées, encouragées et mises en œuvre de manière cohérente.

Nous veillons à ce que nos collaborateurs travaillent dans un environnement sain et sans danger, en respectant les lois et les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail.

Chaque collaborateur doit appliquer toutes les prescriptions en matière de protection de l'environnement, de protection du travail, de sécurité au travail et d'hygiène et est coresponsable dans son domaine.

Nos installations de production sont planifiées, contrôlées et entretenues avec soin. Il est important pour nous que les employés soient bien informés, formés et soutenus par des spécialistes.

Coopération avec les partenaires commerciaux et les tiers

Nous sommes intègres dans la concurrence entre entreprises et proposons à nos partenaires commerciaux des contrats conformes à la loi et basés sur le partenariat.

Les collaborateurs sont tenus de garder le secret sur toutes les informations confidentielles de et sur nos partenaires commerciaux.

Les cadeaux en nature, les invitations et les cadeaux personnels offerts par des partenaires commerciaux, des concurrents ou d'autres tiers ne peuvent être offerts ou acceptés que si ces cadeaux sont conformes aux pratiques commerciales générales, c'est-à-dire qu'ils doivent être conformes aux usages commerciaux et ne pas avoir une valeur déraisonnable.



Prévention des conflits d'intérêts

Nous tenons à éviter tout conflit d'intérêts, réel ou apparent, entre les employés et l'entreprise. Les intérêts privés des collaborateurs et les intérêts de l'entreprise doivent être strictement séparés. Les opinions privées exprimées en public doivent être identifiées comme telles.

Il en va de même pour les participations directes et indirectes des collaborateurs dans des entreprises non cotées en bourse qui sont en concurrence totale ou partielle avec le BiGu Muhlengrupp e ou qui font partie du groupe des partenaires commerciaux.

Information et protection des données

Nous respectons les lois et les règles en vigueur lorsque nous collectons, stockons, traitons ou transférons des données et des informations personnelles.

Les collaborateurs sont tenus de garder le secret sur toutes les affaires internes de l'entreprise. Les collaborateurs ne peuvent utiliser les informations relatives aux affaires internes qu'à des fins professionnelles.

Comportement entre eux

Le caractère et la personnalité de chaque collaborateur doivent être respectés. Nous avons une attitude respectueuse et confiante les uns envers les autres.

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'insulte.

Nous veillons à ce que l'environnement de travail soit exempt de discrimination, de harcèlement et d'insultes.

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique personnelle. La discrimination peut prendre la forme d'un refus, d'une exclusion, d'un traitement défavorable ou d'une entrave de quelque nature que ce soit.

Gestion des ressources de l'entreprise

Chaque collaborateur est responsable de la protection et de l'utilisation économique des ressources de l'entreprise.

L'utilisation de ces biens matériels, de la propriété et des biens immatériels (ressources humaines, propriété intellectuelle, informations confidentielles, idées et connaissances) se fait toujours dans l'intérêt de l'entreprise.



Respect du code

Nous tous, collaborateurs, membres de la direction et du conseil d'administration, sommes tenus de respecter les principes énoncés ici.

Les violations de la loi ne sont pas tolérées. En outre, les employés qui enfreignent le code s'exposent à des mesures disciplinaires ainsi qu'à des sanctions professionnelles de grande ampleur, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Il incombe à l'entreprise et à ses dirigeants de créer un climat dans lequel les sujets peuvent être abordés ouvertement et sans crainte de représailles.

Toute personne ayant connaissance d'une infraction au Code de conduite est invitée à contacter la direction (même de manière anonyme).

La direction veille à ce qu'aucun membre du personnel ne soit pénalisé pour avoir signalé des violations du code de conduite.

Vos interlocuteurs pour le code de conduite

Vous pouvez contacter les personnes suivantes au sein de l'entreprise pour poser des questions sur le code de conduite ou pour signaler des violations du code :

Jochen Bindewald ou Martin Bindewald

personnel/confidentiel
Karl Bindewald GmbH
Kupfermühle
67294 Bischheim

Les employés ne seront pas tenus responsables des inconvénients commerciaux dus au respect de la législation et des directives applicables ou du présent code de conduite.

05 avril 2022

Direction de la société Karl Bindewald GmbH

A blue ink signature of Jochen Bindewald, written in a cursive style.

Jochen Bindewald

A blue ink signature of Martin Bindewald, written in a cursive style.

Martin Bindewald